

16.11.2016

A8-0302/1

**Amendement 1**

**Ernest Urtasun**

au nom du groupe Verts/ALE

**Rapport**

**Ramon Tremosa i Balcells**

Rapport annuel de la Banque centrale européenne pour 2015  
2016/2063(INI)

**A8-0302/2016**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. prie instamment la BCE, en collaboration avec d'autres organes compétents de l'Union européenne et compte tenu de l'exigence prévue à l'article 127, paragraphe 1, du traité FUE selon laquelle le SEBC «soutiendra les politiques économiques générales au sein de l'Union», d'envisager d'utiliser stratégiquement son programme de rachat d'actifs, en encourageant – en collaboration avec la BEI – le développement de catégories d'actifs commercialisables sûrs et simples, entrant dans le cadre du programme, qui soient liés à la réalisation des principaux objectifs de l'Union européenne, en particulier la transition vers une économie durable et équitable, et d'envisager l'établissement d'une liste de projets écologiques et sociaux pour lesquels les crédits créés par l'intermédiaire de l'assouplissement quantitatif pourraient être utilisés en tant que source de financement directe;*

Or. en

**Amendement 2****Ernest Urtasun**

au nom du groupe Verts/ALE

**Rapport****Ramon Tremosa i Balcells**

Rapport annuel de la Banque centrale européenne pour 2015

2016/2063(INI)

**A8-0302/2016****Proposition de résolution****Paragraphe 25***Proposition de résolution*

25. *observe que certains États membres prétendent devoir appliquer des taux d'intérêt extrêmement bas (négatifs) pour pouvoir différer les nécessaires réformes structurelles et consolidation de leurs déficits publics primaires, en particulier au niveau des gouvernements centraux, et rappelle dans ce contexte les obligations découlant du pacte de stabilité et de croissance; reconnaît que l'une des raisons contribuant aux excédents budgétaires dans certains États membres a été les taux d'intérêt négatifs de leur dette publique; insiste sur le fait que les politiques économiques nationales doivent être coordonnées, en particulier dans la zone euro; souligne que le processus inévitable d'abandon d'une politique monétaire non conventionnelle sera une question très complexe qui devra être planifiée avec soin pour éviter des chocs négatifs sur les marchés des capitaux;*

*Amendement*

25. *prend note que la politique de taux d'intérêt extrêmement bas (négatifs) a offert aux États membres une marge budgétaire supplémentaire, en particulier au niveau des gouvernements centraux, et rappelle dans ce contexte les obligations découlant du pacte de stabilité et de croissance; reconnaît que l'une des raisons contribuant aux excédents budgétaires dans certains États membres a été les taux d'intérêt négatifs de leur dette publique; souligne que le processus inévitable d'abandon d'une politique monétaire non conventionnelle sera une question très complexe qui devra être planifiée avec soin pour éviter des chocs négatifs sur les marchés des capitaux;*

Or. en

16.11.2016

A8-0302/3

**Amendement 3**

**Ernest Urtasun**

au nom du groupe Verts/ALE

**Rapport**

**Ramon Tremosa i Balcells**

Rapport annuel de la Banque centrale européenne pour 2015

2016/2063(INI)

**A8-0302/2016**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 32 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*32 bis. demande à la BCE de préparer, dans le cadre de son prochain rapport annuel, une étude sur les avantages et les inconvénients ainsi que la faisabilité juridique des différentes options relatives au transfert de liquidités nouvellement créées vers un investissement durable, y compris les options liées au concept d'hélicoptère monétaire, tout en respectant les dispositions du traité;*

Or. en